0260850H
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ETIENNE-JEAN LAPASSAT
105 AVENUE CHATEAU FLEURY
26100 ROMANS SUR ISERE
Tel : 0475702202

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6-1
Annule et remplace l'acte n° 6 - 2026-2027
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres de la CP : 12
Quorum : 7
Nombre de présents : 7

La commission permanente
Convoquée le : 14/09/2026
Réunie le : 21/09/2026
Sous la présidence de : Agnes Vincent
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 04/11/2025 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP. La commission permanente autorise la cheffe d'établissement à signer la convention d'occupation précaire au profit d'une enseignante pour la mise à disposition d'une chambre du collège et fixe le montant du loyer à 100,00 € par mois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président de la commission permanente

Nom : Vincent
Prénom : Agnes
Signé le : 28/09/2026 07:45:55

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.